

JEUDI 08 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le huit septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le 1^{er} septembre, se sont réunis en séance publique extraordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU Michel ALLARD Roger BOYER Sylviane DUBOIS
Philippe RÉAL Gérard BAZIN Nadine BLOTTIN Gérald SALMON
Sophie BUSSEREAU Maëlle LE TARNEC Fabienne BELLANGER

Absents excusés : Sébastien MOREAU, Marie LE BAS.

- Sébastien MOREAU donne procuration à Gérald SALMON.
- Marie LE BAS donne procuration à Sylviane DUBOIS.

Absents : Hakim ABBES, Arnaud ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Maëlle LE TARNEC.

Délibération n° 09/2016/45 : Aménagement d'un bâtiment communal à vocation associative : choix des entreprises et notification des marchés aux entreprises

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à l'ouverture des plis concernant les travaux d'aménagement d'un bâtiment communal à vocation associative, le bureau d'architecture LIGNE D AU a examiné les offres et propose de retenir les entreprises suivantes :

Numéro du lot et contenu	Nom de l'entreprise	Montant HT
Lot 1 : Gros œuvre	JEROME	17 941.00 €
Lot 2 : Charpente Métallique	Prestation annulée	
Lot 3 : Bardage bois	JCB Construction	14 204.10 €
Lot 4 : Couverture – Etanchéité	SENNEGON	12 645.72 €
Lot 5 : Carrelage – Faïence	Prestation annulée	
Lot 6 : Plâtrerie – isolation – faux plafonds	REVEAU	12 600.00 €
Lot 7 : Menuiseries extérieures	MARDARGENT	20 095.58 €
Lot 8 : Electricité – chauffage – VMC	BUSSEREAU	18 597.48 €
Lot 9 : Plomberie	BUSSEREAU	5 270.00 €
Lot 10 : Peinture-faïence	REVEAU	3 700.00 €
Montant Total HT		105 053.88 €
TVA 20%		21 010.78 €
Montant Total TTC		126 064.66 €

Il est constaté que les appuis de fenêtre côté nord n'ont pas été prévus.

Afin de pallier à ces possibilités de travaux supplémentaires et à la signature d'avenants, il est proposé de ne pas retenir dans un premier temps le lot n° 10 Peinture, d'un montant de 3 700.00 €.

Madame le Maire ainsi que Madame Sophie BUSSEREAU quittent la salle pour le choix des lots n° 8 et 9.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la proposition telle que décrite ci-dessus, excepté le lot n° 10 peinture d'un montant de 3 700.00 € ce qui porte le montant total HT à **101 353.88 €** soit **121 624.65 €** TTC.
- Autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer les marchés,
- Autorise à l'unanimité Madame le Maire à notifier les marchés aux entreprises retenues.
- Autorise à l'unanimité Madame le Maire à désigner le coordonnateur pour le suivi de ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée quelques informations :

Date de la réunion du prochain Conseil Municipal :

Le Jeudi 29 septembre prochain les membres du conseil municipal sont invités à la présentation du rapport d'activités 2015 de la communauté de communes du pays d'azay le rideau à 18 H 30. Ce même jour à 18 H 00 Madame Marie LE BAS invite également l'ensemble des conseillers municipaux à sa remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite par Monsieur Jean-Luc BECK, Procureur de la République.

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est ainsi reportée au **JEUDI 13 OCTOBRE 2016 à 20 H 00.**

Fréquentation du CLSH d'Azay-le-Rideau le mercredi après-midi :

Les enfants de Rivarennnes et de Rigny-Ussé auront la possibilité de fréquenter le CLSH d'Azay le Rideau le mercredi après-midi. Une enquête a été effectuée auprès des parents. Le transport en bus sera pris en charge par la Communauté de Communes. Les enfants seront accueillis à la cantine d'Azay.

Demande de transfert d'une licence de débit de boisson :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture sollicitant l'avis de la commune quant à la demande effectuée par Monsieur et Madame POSTEL pour le transfert de la licence IV qu'exploitait Monsieur Pascal BUTON à Villaines-les-Rochers vers l'établissement qu'ils exploitent « allée des prés sillaults » c'est-à-dire le camping.

Madame le Maire précise que la règle des quotas (1 débit pour 450 habitants) ne s'applique pas en cas de transfert.

Projet de boulangerie sur la commune :

Monsieur et Madame LIEVRE, boulangers à Bréhémont, ont fait part à la commune de leur intention de ne pas poursuivre leur projet d'installation d'une boutique sur la commune de Rivarennès. Ils poursuivront cependant les tournées et se penchent sur un projet de distributeur de pain.

Demande de Monsieur BAZIN :

Monsieur BAZIN sollicite l'accord du Conseil Municipal pour poursuivre le dossier d'aménagement du bâtiment communal à vocation associative. Le Conseil Municipal donne son accord.

La séance est levée à 21 H 23

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
09/2016/45	Aménagement d'un bâtiment communal à vocation associative	Marchés publics	1.1

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Marie LE BAS	Absente
Michel ALLARD		Gérald SALMON	
Roger BOYER		Sophie BUSSEREAU	
Sylviane DUBOIS		Maëlle LE TARNEC	
Gérard BAZIN		Fabienne BELLANGER	
Philippe RÉAL		Hakim ABBES	Absent
Nadine BLOTTIN		Arnaud ROUSSEAU	Absent
Sébastien MOREAU	Absent		